

GAGNONCLES

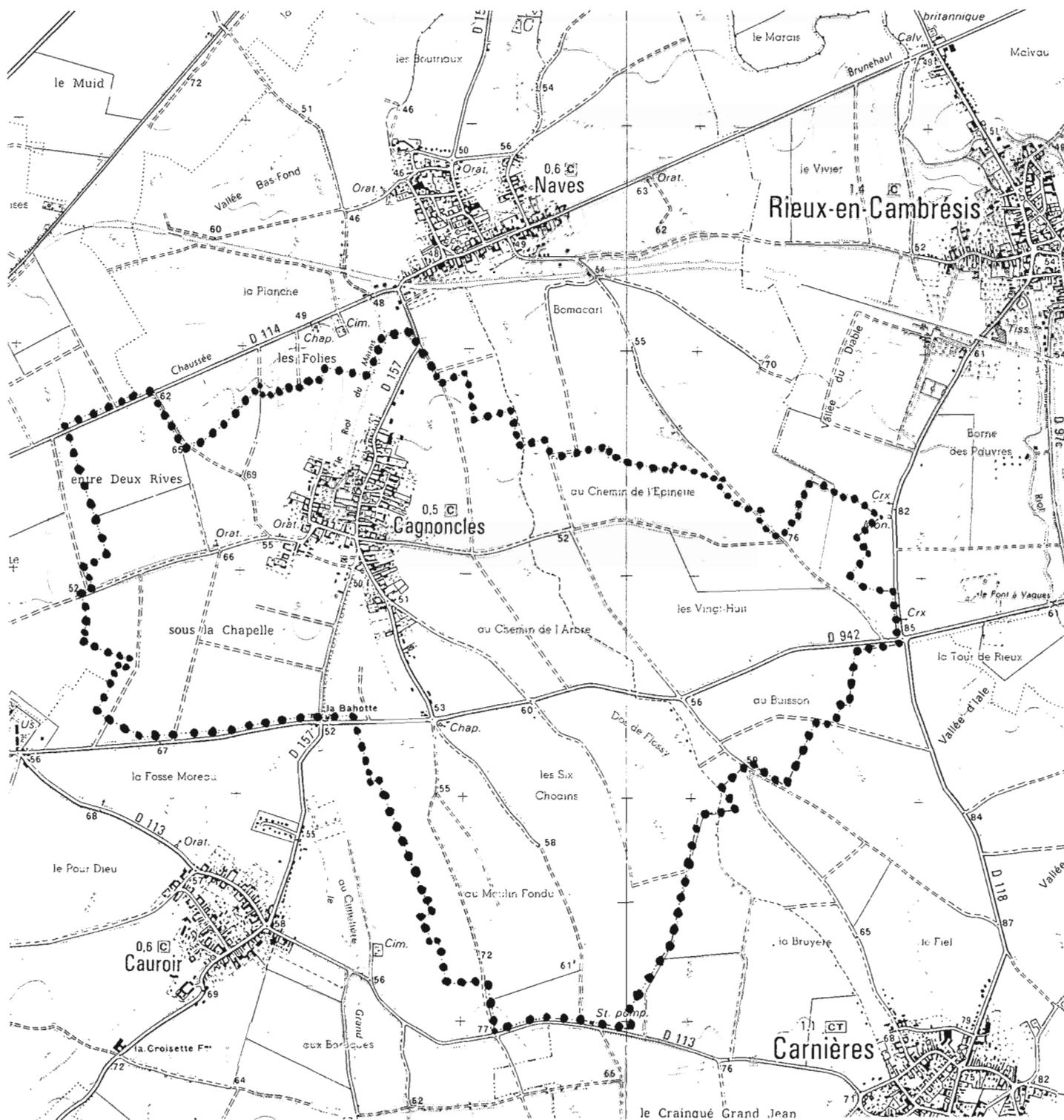
Canton de CAMBRAI-EST

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

JANVIER 1993

LE TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. éch. 1/25 000

PRESENTATION

Cagnoncles est un village de 494 habitants situé sur la Départementale 157 voie perpendiculaire à deux axes de communication, la Départementale 942 allant de Cambrai à Solesmes et la Départementale 114 allant de Cambrai à Le Quesnoy.

C'est une agglomération dense qui s'organise principalement le long de l'axe de la Départementale 157 : la place de la mairie, de la salle des fêtes s'y situent, en vis-à-vis avec l'église.

La ruralité dans le Cambrésis est visible à travers une architecture homogène de constructions avec pignon sur rue, sans cassure de rythme, et des voies de desserte qui finissent en impasses sur des fermes (derrière l'église). L'histoire et l'authenticité de la commune est renforcée par des éléments comme les chapelles qu'il y a lieu de conserver et d'entretenir.



Des riots créent une image pittoresque grâce aux éléments associés que sont les chemins qui les longent, les petits ponts privatifs pour accéder aux habitations; les talus (le long du chemin de la Bahotte).

A travers cette étude cadre de vie la municipalité a décidé de mettre en valeur tous ses atouts par une opération d'aménagement cohérente sur plusieurs des sites ; à savoir :

- la place,
- les différentes voies de dessertes,
- l'entrée du cimetière.

Cagnoncles possède un patrimoine architectural et paysager intéressants. Mais ce potentiel se dégrade rapidement à cause de multiples interventions : les poteaux électricité, téléphone sont implantés sans aucun soin (par exemple devant la chapelle rue de Cambrai); à l'intérieur du village l'éclairage est de type routier; les boîtes à lettres normalisées P.T.T., groupées en bordure de voies, vieillissent mal; les compteurs électriques sont installés sur les trottoirs (rue d'en Haut).

Le charme de ce village rural peut être rompu si l'on ne respecte pas le lieu avec modestie et discrétion.



La qualité du paysage repose aussi sur les relations entre les domaines publics/privés. Afin que chacun participe à cette opération d'embellissement de la commune, il est souhaitable qu'un ensemble d'actions d'accompagnement soit mis en place. En particulier :

- une exposition et une présentation publiques des projets par le bureau d'études,
- la création d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères, destiné aux habitants et aux employés municipaux,
- l'animation dans les écoles d'ateliers portant sur l'architecture et le paysage par l'équipe de "l'Ecole des Passemurailles du C.A.U.E."

L'AMENAGEMENT DE LA PLACE

C'est une place de village rural, traitée avec sobriété. Au sol, le schiste rouge accentue le charme de cette place et s'intègre bien dans un environnement de façades en briques. Malgré les inconvénients liés à ce type de matériaux (non stable, difficultés de nettoyage) il y a lieu de conserver l'esprit de ce traitement, à travers l'utilisation de matériaux locaux qui, par leurs simplicités d'aspect et de mise en œuvre, conviennent à ce type de communes.



- . A l'occasion d'un nouvel aménagement, il faut avoir à l'esprit que la place doit rester libre pour l'installation de manèges et l'accès aux habitations. Le stationnement des voitures qui est actuellement un peu anarchique devra être étudié pour protéger les accès aux bâtiments publics sans pour autant matérialiser une aire de parking.
- . Quelques arbres bordent la place. Il y a lieu de les renforcer pour accentuer l'idée de centralité.
- . Un éclairage plus approprié que l'existant de type routier doit être envisagé (éclairage de la mairie, de l'église, petits lampadaires sur la place, mise en scène des plantations).

- . Pour plus de lisibilité il faudra marquer l'entrée de l'école et du cheminement piéton à gauche de la mairie.
- . La haie derrière le monument aux morts cache en partie la mairie qui devrait être plus dégagée. Elle crée, avec la pelouse, un cloisonnement et des espaces résiduels. L'abribus pourra lui aussi être déplacé à l'occasion de l'aménagement de la place (à côté de la salle des fêtes devant un pignon aveugle, plus en avant sur la rue).
- . La mairie peinte en blanc surprend dans un environnement en briques rouges.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré devrait permettre à la municipalité d'envisager ces travaux.

LES DIFFERENTES VOIES DE DESSERTES

Les différentes voies de dessertes offrent un caractère assez homogène. Les bas côtés sont en schiste rouge. Aux carrefours des espaces herbeux, même s'il faut les améliorer, confèrent au cadre une simplicité de bon aloi dans la commune rurale. A l'intérieur du village, l'implantation des bâtiments ne donne pas une image rectiligne des voies, mais permet d'envisager des traitements riches en potentialités.

- Le Chemin Départemental 157 :

C'est la route par laquelle on pénètre, depuis la Départementale 942 dans le village. Les habitations en retraits par rapport à la voie sont clairsemées.

Plus loin, après le croisement avec le Chemin Vicinal 302, les habitations sont plus denses, on a l'impression de pénétrer réellement dans le village. Ce croisement reste à aménager :

- d'une part, pour la sortie des engins agricoles du V.C. 302,
- d'autre part, pour marquer une entrée dans le village.

Un traitement de sol différent mais aussi un éclairage plus urbain pourra être envisagé.



Lorsque l'on prend la direction de Naves des plantations pourront être envisagées le long du C.D. 157 d'autant que la largeur du trottoir le permet. Un rideau végétal plus conséquent permettra de masquer le grand hangar.

- Le Chemin de la Bahotte :

Il serait opportun, comme l'envisage la municipalité de mettre en sens unique cette voie où le croisement de deux véhicules est difficile. Cette voie est bordée par un rivot assez important dont le fossé devra être entretenu.



A proximité du croisement du C.D. 157, des petits ponts privatifs enjambent le rivot pour accéder aux habitations. Il y a lieu de soigner le traitement de ces ouvrages, que l'on retrouve plus loin dans la rue de l'église.



En effet, ce sont grâce à ces petits éléments qu'une commune acquière une image particulièrement forte et cohérente. Tous devront être traités dans le même esprit, tout en laissant à chaque propriétaire la possibilité d'une appropriation personnelle.

- Le Chemin de l'Épinette :



C'est une voie étroite. Les fermes n'étant pas implantées perpendiculairement à la voie, les trottoirs sont de différentes largeurs. C'est un élément du paysage important à ménager, puisque caractéristique de la région du cambrésis.

Les espaces devant les entrées d'habitations ou les fermes pourront être plantés par les habitants, qui auront ainsi la possibilité d'embellir directement et personnellement leur cadre de vie (par exemple, derrière l'église ou près du centre équestre).

La présentation d'une exposition sur ce thème permettrait de sensibiliser la population aux spécificités de son patrimoine et de lui suggérer des travaux d'embellissement.

- La rue de Cambrai :

C'est une voie assez large qui mène au square des anciens combattants.



La chapelle et son environnement sont dégradés : transformateur électrique inesthétique, poteaux d'électricité et de téléphone implantés devant son entrée. Des plantations de haies devant la clôture du champ précédent offriront un premier plan végétal et masqueront un peu ce désordre.

La chapelle, témoin de l'histoire du village devrait être entretenue et sauvegardée. Il est urgent de changer son toit pour la maintenir hors d'eau et stopper une dégradation dangereuse.

Plus loin, l'accès au chemin d'exploitation devra être aménagé. A son débouché, prévoir un aménagement (poteaux bois...) à l'usage des randonneurs équestres qui les inciterait à faire halte dans le village.



- Les voies piétonnes :



Principalement celle qui va de l'école à la rue d'Enhaut : nécessité d'en marquer les entrées (traitement de sol différents...). Les clôtures en plaque béton des champs qui la longent pourront être masquées grâce à des plantations grimpantes.

Il faudra remédier à l'absence d'éclairage dans cette ruelle.

Des Avant-Projets-Sommaires chiffrés devraient permettre à la Commune d'établir des priorités dans la réalisation de ces aménagements.

LE CIMETIERE

C'est l'image du cimetière rural.

D'une manière générale sa clôture de haies devra être renforcée.



La municipalité envisageant une extension sur la parcelle voisine, la haie intérieure du côté de celle-ci pourra être interrompue afin de permettre l'accès.

Il sera judicieux d'envisager un préverdissement de cette parcelle, de continuer le muret de séparation donnant sur la rue, doublé d'une haie afin de conserver une unité d'ensemble. Dans le même esprit l'entrée actuelle, bien marquée, peut être conservée à condition de la restaurer ainsi que son portail.

Un Avant-Projet-Sommaire devrait permettre à la Municipalité d'entreprendre des travaux assez rapidement compte-tenu du mauvais état de l'entrée.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

- Les boîtes à lettres.

Implantées sans beaucoup de soin en bordure de voie, sur toute la commune, elles sont "normalisées P.T.T.". Elles sont inesthétiques et vieillissent mal ; elles contribuent grandement à dégrader le cadre de vie.

Il est bon à l'avenir de prendre conscience que l'implantation de tels éléments ne doit pas se faire sans réflexion. Une intégration ou au contraire une mise en évidence, feront de ces éléments indispensables à la vie d'une commune un atout supplémentaire pour créer une ambiance de mieux vivre.

Le bureau d'étude devra se pencher sur ce problème et proposer des solutions plus discrètes et esthétiques.

- Types d'éclairage et leurs implantations.

L'éclairage de type routier ne favorise pas la convivialité que l'on peut attendre dans un village. Celui-ci devra être de type plus urbain (par exemple éclairage des monuments).

Mais surtout son implantation devra être là aussi mieux pensée. L'amélioration du cadre de vie passe par la prise de conscience de l'importance de chaque maillon aussi petit soit-il, du paysage pour arriver à un ensemble agréable et cohérent.

- Les riots.



Ils devront être entretenus, les problèmes d'assainissement résolus.

Le riot du Marais, au centre du village, procure une sensation de coupure. Une intégration devra être envisagée à travers, par exemple une promenade écologique pour les enfants et les piétons sur le territoire de la commune.

Le bureau d'études proposera des idées pour tirer le meilleur parti de ces éléments importants du paysage, qui bien que délaissés sont pourtant riches en potentialité.

- Un terrain de jeux.

La Municipalité souhaite faire un terrain de jeux pour enfants. Le bureau d'études devra définir en collaboration avec la Municipalité le programme et l'opportunité d'une aire de jeux. Néanmoins, plusieurs possibilités sont envisageables parmi lesquelles :

- la parcelle 137 qui appartient à la commune : elle est éloignée du village donc difficile d'accès surtout aux plus petits. La surveillance des parents risque fort de ne pas être agréable.
- une parcelle limitrophe à Naves : Naves ferait un terrain de foot, Cagnoncles le terrain de jeux. Cette idée est intéressante et permettrait de profiter d'un petit complexe sportif inter-communal et d'éviter la redondance de zones d'activités sportives dans deux communes si proches l'une de l'autre. Pourtant la proximité de ce lieu reste toujours le problème majeur, surtout s'il s'agit de jeux destinés aux petits.
- le square des anciens combattants, situé au centre du village : la proximité du centre équestre est un atout pour ce lieu qui profiterait de cette même zone de loisirs. A cette occasion l'aménagement du square, son entrée et sa clôture pourront être améliorés afin de satisfaire à cette nouvelle fonction.



- **Promotion des matériaux locaux spécifiques à ce type de communes.**

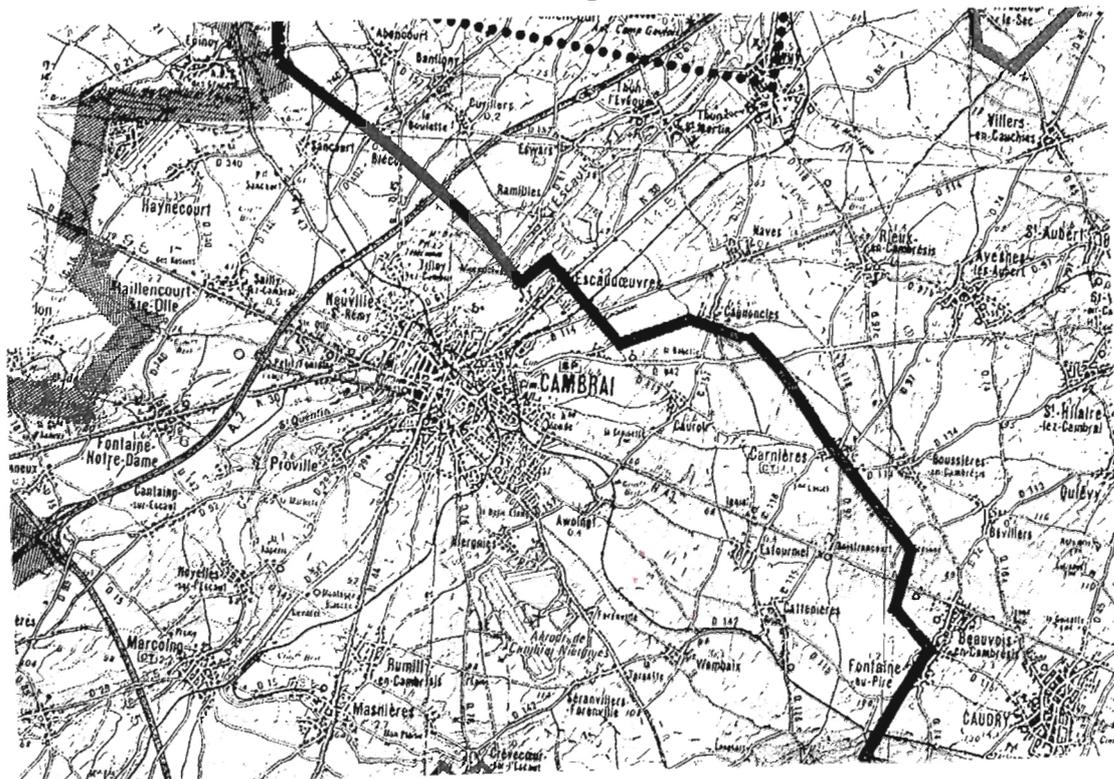
Protéger et améliorer le cadre de vie passe par l'utilisation de matériaux traditionnels qui procure une image de simplicité qui sied bien aux communes rurales.

Il faut garder en mémoire l'échelle de la commune, en employant un mobilier urbain adapté (principalement pour l'éclairage) .

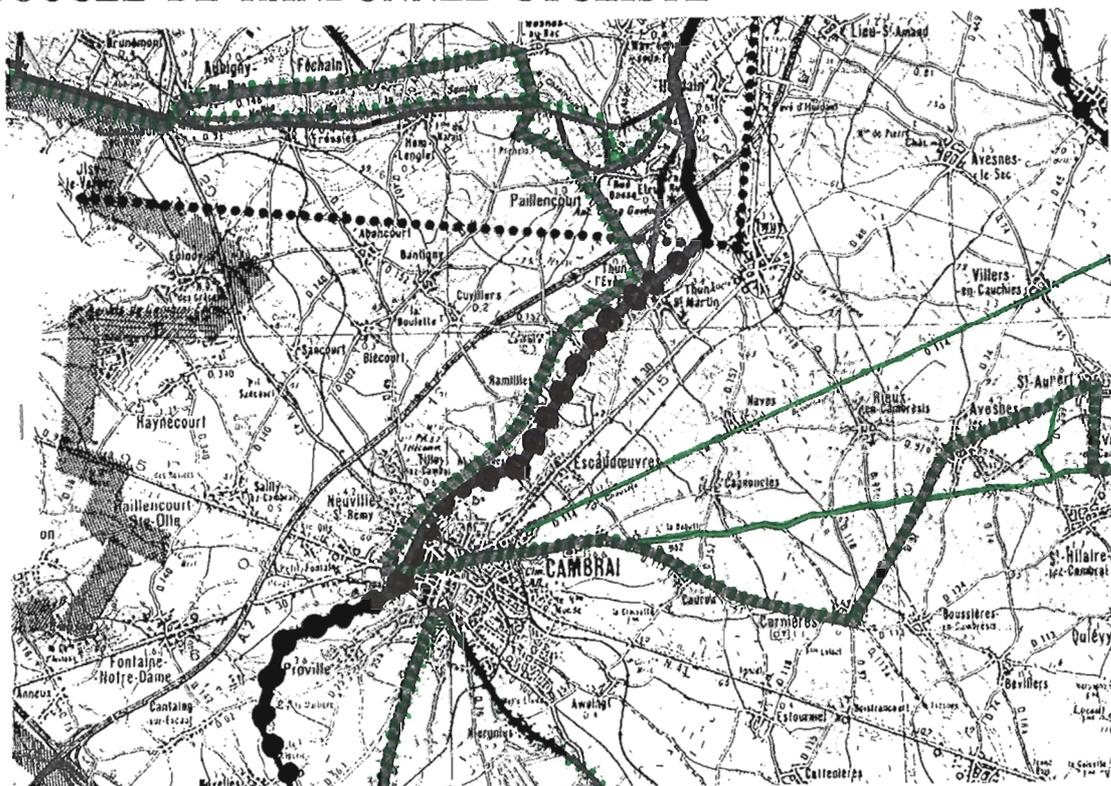
- Nouvelles constructions.

Pour garder une image homogène à la commune, on veillera à l'emploi de matériaux de construction traditionnels (briques, tuiles,...). La construction de chalet tout en bois choque en pleine campagne du Cambrésis.

TRANSDEPARTEMENTALE EQUESTRE



BOUCLE DE RANDONNEE CYCLISTE



D'après le Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. éch.1/150 000.

PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES

Cagnoncles a la chance de se situer dans un secteur où un plan départemental de randonnées est mis en place.

- Transdépartemental équestre :

Elle passe dans le village. A l'ouest, les chevaux arrivent par le chemin de la chapelle, pénètrent dans le village par la rue de Cambrai, pour continuer par le chemin de l'Epinette.

Il y a lieu d'entretenir les chemins d'exploitation concernés. Au débouché du chemin d'exploitation, prévoir un aménagement qui inciterait les randonneurs équestres à s'arrêter (le centre équestre du village est situé tout près). Veiller à ce que cet aménagement ne perturbe pas la circulation des engins agricoles.

- Les randonnées à vélo

Une boucle de randonnée cycliste passe à proximité de Cagnoncles sur la Départementale 114 et sur la Département 942. Le trafic automobile sur ces voies est dense. La Municipalité pourrait proposer que cette boucle emprunte les chemins d'exploitations (chemin de la chapelle, chemin de l'Epinette) plus propices à ce genre d'activité. Pour cela un aménagement de ces voies devra être envisagé.

Le bureau d'études devra proposer une étude de faisabilité sur ces sites permettant à la commune de profiter au mieux de ses potentialités en améliorant son cadre de vie.